

**COMITÉ SYNDICAL DU SMEAT
du 13 mai 2022
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.1

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'an deux mille vingt-deux, le treize mai à quatorze heures s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical, convoqué en date du six mai 2021, en format mixte (présentiel et distanciel) ainsi que le permet la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et abaissant le quorum au tiers des membres de l'assemblée.

Délégués participants :

TOULOUSE METROPOLE	
ANDRE Christian BEUILLÉ Michel CARLES Joseph DOITTAU Véronique DUHAMEL Thierry ESPIC Bruno FERNANDEZ Marc FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	GRIMAUD Robert JOP Serge KARMANN Thomas LAIGNEAU Annette NOUVEL Honoré RUSSO Ida TOPPAN Alain URSULE Béatrice
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert SÉVERAC Philippe	SUAUD Thierry SUTRA Jean-François
SICOVAL	
LAGARDE Dominique	
GRAND OUEST TOULOUSAINNE CC	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	
SOURZAC Jean-Gervais	LAY Sophie

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BARRAQUÉ-ONNO Véronique, représentée par M. TOPPAN
CARDEILHAC-PUGENS Etienne, représenté par M. ALEGRE
CASTERA Didier, représenté par Mme RUSSO
TOUZET Sophie, représentée par M. SUAUD
TRAVAL-MICHELET Karine, représenté par M. B. ESPIC

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BERGIA Jean-Marc
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLIER David-Olivier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
ESQUERRE Diane

FERRER Isabelle
FOUCHIER Dominique
FOURCASSIER Thierry
GASC Jean-Pierre
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
MOUDENC Jean-Luc
OBERTI Jacques
PERE Marc
PLANTADE Philippe

PORTARRIEU Jean-François
RODRIGUES Patrice
ROUGÉ Michel
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARRAL Alain
COUTTENIER Sylviane

ESPIC Xavier
LALANNE Marjorie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 25	Ne participe pas au vote : 1 (Mme LAIGNEAU)
Votants : 29	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 29

Il y a lieu d'examiner le Compte Administratif 2021, qui présente un excédent global de clôture de 218 811.39 €.

L'activité du SMEAT au cours de l'année 2021, que traduit la section de fonctionnement de ce compte administratif, s'est appuyée, comme chaque année, sur les travaux et les dispositifs d'animation effectués par l'AUAT dans le cadre de son programme partenarial annuel. Et ont porté, essentiellement, sur l'élaboration du Projet d'aménagement stratégique (P.A.S) de la 2^{ème} révision du SCoT.

Il est rappelé que, tout en restant inscrit dans les objectifs fixés par la délibération de prescription du 8 janvier 2018, et en s'appuyant sur les travaux déjà menés en 2018 et 2019, le SMEAT a souhaité, lors de sa réinstallation en septembre 2020, placer cette deuxième révision sous le régime juridique de la Loi ELAN. Ainsi, dans le cadre d'un dispositif, renouvelé, de pilotage et de concertation, avec les élus du territoire, l'année 2021 a-t-elle été, essentiellement, consacrée à l'élaboration du Projet d'aménagement stratégique, donnant lieu à :

- cinq rencontres entre le SMEAT et les EPCI membres (mars-avril 2021) ;
- sept bureaux élargis à tous les élus volontaires (juin-octobre 2021) ;
- cinq rencontres du Bureau avec de grands partenaires institutionnels (dont l'Etat) ;
- quatre Bureaux (ou Bureaux de synthèse) ;

tandis qu'étaient mis en ligne (au titre de la concertation publique) les projets (documents de travail) de diagnostic, d'état initial de l'environnement et de leurs annexes.

Par ailleurs, en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du SCoT, et tirant profit d'une année 2021 au cours de laquelle peu de procédures d'urbanismes nouvelles ont été portées à la connaissance du SMEAT pour avis, un travail méthodologique a été mené, au sein des instances techniques, en vue d'établir des notes d'enjeux à adresser aux maîtres d'ouvrage de PLU lors des élaborations ou révisions de ceux-ci. Les services du SMEAT continuant de participer, en tant que de besoin, aux réunions de personnes publiques associées ou d'examen conjoints organisés par les maîtres d'ouvrage de PLU.

La section de fonctionnement fait apparaître, à la clôture de l'exercice, un excédent de 191272,11 € qui s'explique, principalement par :

- le solde de la contribution du SMEAT au programme partenarial 2021 de l'AUAT, pour un montant de 39 224 € et restant dû à la clôture de l'exercice ;
- le report de provisions pour études ultérieures et pour dépenses spécifiques (de procédures) liées à la 2^{ème} révision du SCoT.

Il est rappelé, par ailleurs que la section d'investissement, qui présente un excédent de 27 539.28 €, est, de manière générale peu sollicitée ; elle a, néanmoins, permis de financer la mission confiée à la Chambre d'agriculture 31 au titre d'une concertation spécifique avec le monde agricole (travaux également mis en ligne sur le site du SMEAT).

Ainsi, les principaux éléments du compte administratif 2021 se présentent de la manière suivante :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Contribution au programme mutualisé annuel de l'auat	293 000.00 €
• Location et entretien locaux :	25 96.03 €
• Autres dépenses administratives	17 493.56 €
• Charges de personnel	232 119.65 €
• Dotation aux amortissements	1 131.13 €

Montant total de dépenses de fonctionnement : 569 705.37 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Atténuation de charges	1 122.00 €
• Cotisation des EPCI membres	600 000.00 €
• Autres recettes	7 148.34 €
• Résultat de fonctionnement antérieur	152 707.14 €

Montant total de recettes de fonctionnement : 760 977.48 €.

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses de modification des documents d'urbanisme	23 010.00 €
• Dépenses de matériel de bureau et matériel informatique	5 881.79 €

Montant total de dépenses d'investissement : 28 891.79 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Excédent d'investissement reporté :	55 299.94 €
• Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) :	1 131.13 €

Montant total de recettes d'investissement : 56 431.07 €.

Il est donc proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2021 arrêté :

• En dépenses de fonctionnement à	569 705.37 €
• En recettes de fonctionnement à	191 272.11 €
• En dépenses d'investissement à	28 891.79 €
• En recettes d'investissement à	56 431.07 €

Ce compte faisant ressortir un excédent courant :
en section de fonctionnement, de : 191 272.11 €
en section d'investissement, de : 27 539.28 €,
soit un total de 218 811.39 €.

Le Comité Syndical,
Entendu l'exposé de Madame la Présidente
délibère et décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du SMEAT arrêté :

• En dépenses de fonctionnement à	630 303.13 €
• En recettes de fonctionnement à	783 010.27 €
• En dépenses d'investissement à	1 318.18 €
• En recettes d'investissement à	56 618.12 €

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 24 mai 2022.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente

Signé

Annette LAIGNEAU